

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-236

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE Energie route d'Estaires 59480 LA BASSEE afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement supports vétustes chemin de la Crulle et route de Bergues à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte et le stationnement sera interdit au droit des travaux chemin de la Crulle et route de Bergues (RD916), **et ce, à partir du 6 octobre 2025 pour une durée de 90 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée..

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise EIFFAGE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
Eiffage Energie

Madame la major de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,
Madame la Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 11 septembre 2025
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 11/09/2025
Le Maire
David CALCOEN

